

TERRITOIRE DU RWANDA-URUNDI.
SERVICE DES A.I.M.O.
A.I.

338/SEC. 1
Recu le 30-1-1953

N°212/409/100. TRANSMIS copie pour information et exécution à :

- Monsieur le Résident du Rwanda à Kigali -
- Monsieur le Résident de l'Urundi à Kitega et
- Monsieur l'Administrateur de Territoire (TOUS)

.....RUHENGRI.....

Usumbura, le 20 janvier 1953.
Pour le Vice-Gouverneur Général, f.f.,
Gouverneur du Rwanda-Urundi,

P.O.

Le Directeur des AIMO,
L. DELCOURT.

Ruhengeri



4648

CONGO BELGE.
2ème DIRECTION GENERALE
1ère DIRECTION

- Copie -

Léopoldville, le 12 janvier 1953

N°21/1.015/121/INFIND.

Objet : Art. photographique.

Monsieur le Gouverneur du Territoire
du Rwanda-Urundi
à USUMBURA.

Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que Monsieur le Ministre des Colonies me signale le départ d'Anvers à destination du Congo pour la firme Socofar de Monsieur Parein de la S.A. "GEVAERT PHOTO-PRODUCTION".

L'intéressé a comme tâche de prendre contact avec des indigènes évolués et de les initier à l'art photographique.

Monsieur le Ministre des Colonies me prie d'inviter les services intéressés de la Colonie de prêter à Monsieur Parein, dans la mesure du possible et dans les limites des règlements et des lois, aide et assistance dans l'accomplissement de sa tâche.

Je ne connais ni le programme ni l'itinéraire de Monsieur Parein.

LE GOUVERNEUR GENERAL

P.O.

LE DIRECTEUR-CHIEF DU SERVICE DES AIMO, a.i.
26/ BRESANS.